

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE
PUBLIQUE**

Burkina Faso

Unité ~ Progrès ~ Justice

EMBED Unknown

[http:// www.tresor.bf](http://www.tresor.bf)

**Téléphone : 25 32 49 87
Fax : 25 33 20 01**

EMISSION DE BONS DU TRESOR

NOTE D'INFORMATION

Février 2016

SOMMAIRE

<u>I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION</u>	5
<u>I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION</u>	5
<u>I.3. SOUSCRIPTION DES BONS</u>	6
<u>I.4. REMBOURSEMENT</u>	6
<u>I.5. FISCALITE</u>	6
<u>I.6. AVANTAGES</u>	7
<u>II.1. Missions et attributions</u>	9
<u>II.2. Organisation</u>	10
<u>III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO</u>	12
<u>III.1. Aperçu de la situation économique et financière du Burkina en 2014</u>	12
<u>III.1.1. SECTEUR REEL</u>	12
<u>III.2. Evolution de la situation économique et financière du Burkina en 2015</u>	14
<u>III.3. Etat de la convergence</u>	15
<u>III.4. Perspectives de l'économie du Burkina Faso de 2015 à 2019</u>	16
<u>ANNEXES</u>	17



« Nous soussigné, **Naby Abraham OUATTARA**, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, attestons que les données contenues dans la présente note d'information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

**Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique**

Naby Abraham OUATTARA
Chevalier de l'Ordre National



Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Burkina Faso a recours au marché monétaire comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Burkina Faso a réalisé avec succès plusieurs émissions de bons du Trésor et tous les termes échus ont été respectés sans incident de remboursement.

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor public et de l'animation permanente du marché, le Ministre de l'Economie et des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre en **février 2016** des bons du Trésor pour un montant de **trente cinq (35) milliards de francs CFA**.

L'organisation matérielle de cette émission des bons du Trésor qui constitue la **deuxième** émission au titre de l'année 2016 est assurée par l'Agence UMOA-Titres conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION

But de l'émission : La présente émission de bons du Trésor négociables dans tous les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de cette Union en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à court terme du Trésor public du Burkina Faso.

Emetteur : Etat du Burkina Faso à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie et des Finances.

Réseau de placement :

I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

Désignation : bons du Trésor

Forme des bons : bons dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres de la BCEAO

Dénomination : *(A déterminer par l'Agence UMOA-Titres)*

Volume d'émission : 35 milliards de F CFA

Valeur nominale unitaire : 1 million de F CFA

Durée : 364 jours

Echéance : 16 février 2017

Souscription : le montant de la souscription par souscripteur ne peut dépasser 21 milliards de F CFA, soit 60% du montant de l'adjudication

- Liquidité** : les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013
- Organisation matérielle** : L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission
- Rendement** : la rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons
- L'adjudication se fait à taux multiples ou à taux demandés
- Les soumissionnaires retenus sont rémunérés au taux de leur soumission
- Garantie** : les bons du Trésor sont garantis par l'Etat du Burkina Faso
- Date et heure de clôture** : le **jeudi 18 février 2016** à 10 h 30 minutes Temps Universel
- Date de dépouillement des offres** : le **jeudi 18 février 2016**
- Date de valeur des bons** : le **vendredi 19 février 2016**

I.3. SOUSCRIPTION DES BONS

La souscription primaire des bons du Trésor est réservée aux établissements de crédit, aux SGI ainsi qu'aux organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale.

- Période de souscription** : du **vendredi 05 au jeudi 18 février 2016 à 10 h 30 minutes** Temps Universel.
- Lieu de souscription des investisseurs non bancaires** : auprès des banques et des établissements financiers de l'UEMOA.
- Dépôt des soumissions** : les fiches de soumission doivent être déposées, sous plis fermés et séparés (en cas de soumission pour compte de tiers) à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire à la date de l'adjudication, soit le **jeudi 18 février 2016 au plus tard à 10 h 30 minutes Temps Universel.**

I.4. REMBOURSEMENT

Le remboursement du capital interviendra le **17 février 2017**, soit le premier jour ouvré suivant l'échéance des bons.

I.5. FISCALITE

Les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts au Burkina Faso.

I.6. AVANTAGES

Les bons du Trésor présentent les avantages ci-après pour le souscripteur :

- a) **le rendement** : les bons du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques qui disposent de liquidités oisives. La rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons ;
- b) **la fiscalité** : les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts au Burkina Faso ;
- c) **la liquidité** : les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la BCEAO et sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA ;
- d) **la garantie** : le remboursement est garanti par l'Etat du Burkina Faso ;
- e) **la pondération dans les risques bancaires** : les bons du Trésor sont pondérés à 0 % dans les risques bancaires ;
- f) **la diversification du patrimoine** : les bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres ;
- g) **la couverture des engagements d'assurance** : les bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du code CIMA.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie et des Finances. Le Trésor public constitue un réseau de proximité placé au cœur du processus financier et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres collectivités publiques.

De par l'étendue de son réseau, la diversité de ses missions et son rôle central dans le développement économique et social du pays, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est l'une des principales administrations du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle assure des missions très diverses exercées soit pour le compte de l'Etat, soit pour celui du secteur public local, mais toutes au service des usagers, particuliers et entreprises. Ses compétences couvrent les questions relatives à la monnaie, au crédit, aux changes, aux assurances, à la mobilisation des fonds, à la dette publique, à l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique et des jeux de hasard.

Les missions, attributions et organisations de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont précisées par l'Arrêté N°2012-457/MEF/SG/DGTCP du 31 décembre 2012.

II.1. Missions et attributions

La DGTCP a pour missions de contribuer à la gestion saine et transparente des finances de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'à la viabilité du système financier national.

A ce titre, elle est chargée notamment :

En matière de mobilisation des ressources publiques et de la gestion des deniers publics :

- du recouvrement des créances publiques ;
- de la centralisation et de la gestion des ressources de l'Etat, des collectivités publiques et des autres organismes publics ;
- de l'exécution des dépenses publiques ;
- de l'exécution des opérations de trésoreries de l'Etat ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que de la production des comptes de gestion, de la balance générale du Trésor et du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ;
- de la gestion des participations financières de l'Etat et de la coordination de sa représentation ;
- de la mobilisation des fonds découlant des négociations bilatérales et multilatérales ;
- de la gestion de la dette publique;
- de la conservation, en tant que dépositaire, des titres, créances et valeurs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et autres organismes publics ;
- de la centralisation et de la conservation des conventions de coopération économique, technique et financière.

En matière de réglementation des opérations et activités bancaires, financières et de la comptabilité publique :

- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique, des jeux de hasard et, en collaboration avec les structures impliquées, de la fiscale et douanière ainsi que de la réglementation des activités financières, bancaires et des assurances ;
- du contrôle de l'application de la réglementation financière publique et des opérations d'assurance.

En matière d'administration et de supervision des structures et institutions financières :

- de l'organisation et de la gestion du réseau ainsi et du service des comptables publics ;
- de la tutelle financière du secteur financier ;
- de la tutelle du secteur des assurances ;
- de la tutelle financière des établissements publics et des entreprises à participation financière de l'Etat.

En matière de politique et de coopération économique et monétaire :

- de la définition et de la conduite, en collaboration avec les structures impliquées, de la politique financière et monétaire ;
- du suivi des questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous-régionale, régionale et africaine.

En matière d'appui à la formation professionnelle :

- de l'organisation et du suivi des cours de formation en assurances ;
- de l'encadrement et de la formation des comptables publics.

En matière juridique et judiciaire :

- de la représentation de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions ;
- du conseil juridique de l'administration publique.

II.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint. Elle est organisée en Direction de Services, structures d'appui, structures centrales et en structures déconcentrées.

II.2.1 la Direction générale

Elle comprend :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint ;

- le Secrétariat du Directeur Général ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint ;
- la Cellule d'appui technique.

II.2.2 Les Structures d'appui:

- l'Inspection Générale du Trésor (I.G.T) ;
- le Service des Ressources Humaines (S.R.H.) ;
- le Service Financier et du Matériel (S.F.M.) ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRCP) ;
- le Service des Archives et de la Documentation (S.A.D).

II.2.3 Les Structures Centrales

- les directions de service

- l'Agence Judiciaire du Trésor (A.J.T) ;
- la Direction des Affaires Monétaires et Financières (D.A.MO.F.) ;
- la Direction de la Surveillance et du Contrôle des systèmes Financiers décentralisés (DSCSFD) ;
- la Direction des Assurances (D.A.) ;
- la Direction de la Dette Publique (D.D.P.) ;
- la Direction des Etudes et de la Législation Financière (D.E.L.F.) ;
- la Direction de l'Informatisation du Trésor (D.I.T) ;
- la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE).

- les Structures Comptables

- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T.);
- la Paierie Générale (P.G.);
- la Recette Générale (R.G.) ;
- la Trésorerie des Missions Diplomatiques et Consulaires (TMDC).

II.2.4 les structures déconcentrées

Elles comprennent :

- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésorerie Principales (TP) ;
- les perceptions (P).

III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

III.1 – Aperçu de la situation économique et financière du Burkina en 2014

L'activité économique en 2014 s'est déroulée dans un contexte national marqué par un climat d'incertitude par rapport à la stabilité socio-politique nationale et le risque de contagion de la maladie à virus Ebola. Cette situation a induit un comportement de prudence des opérateurs économiques, en particulier des investisseurs et a entraîné le report et/ou l'annulation de plusieurs manifestations d'envergure internationale. Aussi, les changements institutionnels intervenus après les événements des 30 et 31 octobre 2014 ont engendré un bouleversement dans l'activité gouvernementale, avec des répercussions sur l'activité économique. Dans ce contexte, l'activité économique a connu en 2014 un ralentissement de son rythme de croissance comparativement à 2013. En effet, la croissance du PIB réel est ressortie à 4,0% après 6,6% en 2013.

III.1.1. SECTEUR REEL

Selon l'optique de l'offre, la croissance économique de 2014 est portée par l'ensemble des secteurs avec des progressions des valeurs ajoutées de 5,6% pour le secteur tertiaire, 5,1% pour le secondaire et 1,8% pour le primaire. Les contributions des secteurs à la croissance du PIB ont été de 2,5 points de pourcentage pour le secteur tertiaire, 1,0 point de pourcentage et 0,5 point de pourcentage respectivement pour le secondaire et le primaire.

Le PIB courant s'est établi à 6 195,5 milliards de FCFA et le PIB réel à 4 218,7 milliards de FCFA en 2014.

Au niveau du **secteur primaire**, la valeur ajoutée en dépit de la baisse de la production céréalière a enregistré une croissance de 1,8% en 2014 contre 3,5% en 2013. Cette croissance résulte principalement de la hausse de la valeur ajoutée du sous-secteur agriculture de rente (+4,2%). La part du secteur primaire dans le PIB s'est située à 31,7% en 2014 contre 31,3% en 2013. Sa contribution à la croissance du PIB est de 0,5 point de pourcentage en 2014 contre 0,9 point de pourcentage en 2013.

Dans le **secteur secondaire**, la croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire a été de 5,1% en 2014, en baisse de 3,0 points de pourcentage par rapport à 2013. Cette décélération est expliquée par le ralentissement de l'activité dans les branches « BTP » (+4,3% en 2014 contre 10,2% en 2013) et « industries manufacturières » (+3,0% en 2014 contre 5,6% en 2013) qui ont été affectées par les effets de la situation sociopolitique.

Toutefois, les sous secteurs « industries extractives » (+8,5%) et « égrenage coton » (+8,5%) ont connu une bonne orientation.

Pour le sous-secteur « industries extractives », sa valeur ajoutée a connu une croissance de 8,5% en 2014 contre 8,1% en 2013. Cette évolution s'expliquerait par l'accroissement de la production d'or (+10,1%) et de zinc (+153,3%), malgré la baisse des cours internationaux.

S'agissant du sous-secteur « égrenage de coton », la croissance de sa valeur ajoutée a été de 8,5% en 2014. Ce dynamisme résulterait de la bonne tenue de la campagne cotonnière 2013/2014 qui avait enregistré un accroissement de la production de 8,2%.

La contribution du secteur secondaire à la formation du PIB s'est située à 20,0% en 2014 contre 21,1% en 2013. Sa contribution à la croissance du PIB est ressortie à 1,0 point de pourcentage en 2014 contre 1,6 point en 2013.

Concernant le **secteur tertiaire**, il a poursuivi sa dynamique de croissance avec un accroissement de sa valeur ajoutée de 5,6% en 2014 après 7,4% en 2013. Cette progression est due au sous-secteur des services non marchands dont la croissance de la valeur ajoutée a été de 6,3% et dans une moindre mesure, au sous-secteur des services marchands (+5,0%).

S'agissant des services non marchands, sa croissance est expliquée par les effets de la poursuite des mesures prises par le Gouvernement en septembre 2013 et renforcées en mars 2014, à savoir le relèvement des indemnités des agents de l'Etat, les transferts liés à la création d'emplois pour les jeunes et à la consolidation des filets sociaux en faveur des couches vulnérables.

Pour ce qui est du sous-secteur des services marchands, il a été affecté d'une part, par la non tenue de certaines manifestations d'envergure internationale (SITHO, SIAO, Tour du Faso et autres rencontres internationales), en raison des risques de contagion de la maladie à virus Ebola, et d'autre part, par les conséquences des manifestations socio-politiques intervenues en octobre 2014. En somme, l'activité a été bien orientée principalement sous l'impulsion des services financiers (+9,8%) et des postes et télécommunications (7,8%).

La contribution du secteur tertiaire à la formation du PIB a été de 48,3% en 2014 contre 47,5% en 2013. Sa contribution à la croissance du PIB est ressortie à 2,5 points de pourcentage en 2014 contre 4,1 points de pourcentage en 2013.

Quant à l'inflation en moyenne annuelle, elle s'est établie à -0,3% en 2014 contre 0,5% enregistré en 2013.

III.1.2. FINANCES PUBLIQUES

L'exécution des opérations financières de l'Etat, gestion 2014 s'est faite dans un contexte caractérisé par la poursuite des engagements pris en mars 2014 par le Gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat des populations à travers une deuxième série de mesures sociales, une prudence observée au niveau des opérateurs économiques et les changements institutionnels intervenus après les événements des 30 et 31 octobre 2014.

Dans ce contexte, le solde des opérations financières de l'Etat est ressorti déficitaire de 113,5 milliards de FCFA en 2014 contre un déficit de 210,9 milliards de FCFA en 2013. Hors dons, le solde global a été déficitaire de 369,9 milliards de FCFA à fin décembre 2014 contre un déficit de 535,3 milliards de FCFA une année plus tôt.

L'encours provisoire de la dette publique s'est établi à 1 855,9 milliards de FCFA en décembre 2014, en accroissement de 10,1% par rapport à fin décembre 2013.

Le ratio d'endettement (encours de la dette publique rapporté au PIB) est évalué à 30,0% en 2014 contre 28,2% en 2013 pour un seuil communautaire de 70% au maximum.

Quant au service de la dette, le montant total des paiements s'est élevé à 156,4 milliards de FCFA à fin 2014 contre 104,6 milliards de FCFA en 2013. Il est composé de 45,5 milliards de FCFA de dettes extérieures et de 110,9 milliards de FCFA de dettes intérieures.

Le ratio service de la dette sur recettes budgétaires s'est situé à 14,7% en 2014 contre 9,4% en 2013 pour un seuil maximum de 22,0%.

III.1.3. SITUATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les échanges avec le reste du monde ont été marqués en 2014 par la prépondérance des exportations d'or non monétaire et de coton fibre, en dépit du repli des cours mondiaux de ces produits. Les transactions avec le reste du monde se sont traduites par une amélioration du déficit de la balance des transactions courantes qui s'est situé à -7,1% du PIB en 2014, correspondant à un gain de 4,0 points de pourcentage par rapport à 2013.

III.1.4. SITUATION MONETAIRE

L'évolution des agrégats monétaires entre fin décembre 2013 et fin décembre 2014 a été caractérisée par une baisse des avoirs extérieurs nets (-25,3%) et une amplification du crédit intérieur (+24,5%) induisant ainsi une augmentation de la masse monétaire (+12,4%).

Au titre de la convergence macroéconomique, le Burkina Faso a respecté trois (03) critères de premier rang et un (01) critère de second rang en 2014.

III.2- Evolution de la situation économique et financière du Burkina en 2015

L'activité économique en 2015 enregistrerait une légère accélération de son rythme de croissance. En effet, le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 4,4% en 2015 contre 4,0% en 2014. Le secteur tertiaire serait le principal moteur de la croissance, avec une contribution de 2,8 points de pourcentage. Le PIB nominal s'établirait à 6 545,2 milliards de FCFA et le PIB réel à 4 414,9 milliards de FCFA.

A fin septembre 2015, les prix à la consommation ont connu une hausse en moyenne annuelle en s'établissant à 0,5%.

Au niveau des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat est ressortie déficitaire de 32,6 milliards de FCFA à fin septembre 2015 contre -80,8 milliards de FCFA une année plus tôt.

Quant à l'encours provisoire de la dette publique, il s'est établi à 2 062,7 milliards de FCFA à fin septembre 2015, en accroissement de 9,3% par rapport à fin décembre 2014

S'agissant des échanges extérieurs, les transactions économiques avec l'extérieur seraient marquées en 2015 par une faible croissance des importations, en liaison avec la timide progression de l'activité économique intérieure, dans un contexte de baisse des cours mondiaux du pétrole brut. Parallèlement, les exportations devraient s'accroître, principalement sous l'impulsion des expéditions d'or non monétaire et de coton fibre. Au total, il est attendu une amélioration de la balance courante qui passerait de -8,0% du PIB en 2014 à -4,8% en 2015. Quant à la balance globale, elle passerait de -2,1% du PIB en 2014 à -0,5% en 2015.

La situation monétaire entre fin décembre 2014 et fin septembre 2015 a été caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets (+259,3 milliards de FCFA) et du crédit intérieur (+6,6 milliards de FCFA) induisant ainsi un accroissement de la masse monétaire (+230,8 milliards de FCFA).

III- 3 Etat de la convergence

Le profil des critères de convergence du Burkina Faso au troisième trimestre de l'année 2015 se présente comme suit :

- CRITERES DE PREMIER RANG

- **Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (norme $\geq -3\%$)** : le solde budgétaire global, dons compris est ressorti négatif en se situant à -32,6 milliards de FCFA à fin septembre 2015 contre -79,9 milliards de FCFA à la même période en 2014. Ce ratio est attendu à -2,4% à fin décembre 2015 ;
- **Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)** : il s'est situé à 0,5% à fin septembre 2015, en conformité avec la norme communautaire de l'UEMOA. Ce critère est projeté à 1,4% pour 2015 ;
- **Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)** : l'encours de la dette s'est situé à 2 062,7 milliards de FCFA à fin septembre 2015 contre 1 887,8 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une hausse de 9,3%. Ce ratio, attendu à 32,7% à fin 2015, serait contenu dans la norme communautaire.

- CRITERES DE SECOND RANG

- **Ratio de la masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)** : il est ressorti à 50,7% à fin septembre 2015 contre 45,4% à la même période en 2014. Cette évolution n'augure pas

de bonnes perspectives quant au respect du critère à fin décembre 2015. Ce critère est attendu à 49,0% pour l'année 2015 ;

- **Taux de pression fiscale (norme $\geq 20\%$)** : le niveau de recouvrement des recettes fiscales à fin septembre 2015 est en baisse par rapport à celui de fin septembre 2014 de 38,8 milliards de FCFA (-5,4%). Cette évolution n'augure pas de bonnes perspectives quant au respect de la norme communautaire à fin décembre 2015. Ce taux est projeté à 14,6% à fin décembre 2015.

III.4 Perspectives de l'économie du Burkina Faso de 2015 à 2019

Le programme de convergence du Burkina Faso au titre de la période 2015-2019 est élaboré sur la base des objectifs centraux suivants :

- réaliser un taux de croissance annuel moyen d'au moins 7,2% sur la période du programme ;
- respecter le critère clé sur la période du programme ;
- contenir le taux d'inflation dans la norme communautaire de 3% maximum ;
- améliorer le taux de pression fiscale.

Les mesures et actions prévues dans le cadre de ce programme pluriannuel de convergence permettront d'enregistrer une croissance soutenue, réductrice de pauvreté et d'améliorer le profil des critères de convergence décliné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Profil des critères de convergence en % sur la période 2013-2019

ANNEES	Normes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CRITERES DE PREMIER RANG								
Ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (en %)	>-3	-3,3	-1,9	-1,5	-2,0	-1,0	-0,7	-0,1
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	<3	0,5	-0,5	1,8	2,0	2,1	2,2	2,2
Ratio de l'encours total de la dette publique sur PIB nominal (en%)	<70	26,6	27,9	27,3	27,3	25,3	25,6	25,6
CRITERES DE SECOND RANG								
Ratio masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	<35	35,8	39,1	38,1	35,4	35,6	35,7	35,5
Taux de pression fiscale (en %)	> 20%	15,6	16,0	15,8	16,8	17,1	17,6	18,2

Source : CNPE, octobre 2014

Sur la période du programme, le Burkina Faso convergerait. En effet, tous les critères de premier rang seraient respectés. Par contre, bien qu'en amélioration continue, les critères de second rang ne seraient pas respectés sur la période.

ANNEXES

A. MECANISME DE L'ADJUDICATION A TAUX MULTIPLES

A.1 -DESCRIPTIF DU PRINCIPE

L'adjudication à taux multiples ou à taux demandé est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication de bons du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de taux. Ces taux doivent être fonction des taux de rémunération de l'épargne sur le marché. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux taux proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre croissant des taux d'intérêt et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme reposant principalement sur la procédure des enchères permet une expression des forces du marché.

A.2 - EXEMPLE PRATIQUE

Soit l'adjudication à taux multiples de bons du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale unitaire : 1 million de F CFA
- Montant mis en adjudication : 25 milliards de F CFA

Soit les propositions d'offres qui se présentent de la manière suivante :

Les investisseurs	Montants proposés	Taux proposés
X souscrit pour un montant total de 13 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	6 milliards de F CFA	3,75%
	3 milliards de F CFA	4,00%
	4 milliards de F CFA	4,50%
Y souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	3 milliards de F CFA	3,25%
	4 milliards de F CFA	3,75%
	4 milliards de F CFA	4,25%
Z souscrit pour un montant total de 8 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	5 milliards de F CFA	3,80%
	2 milliards de F CFA	4,50%
	1 milliard de F CFA	5,00%

A l'adjudication, les taux proposés sont classés par ordre croissant et les résultats se présentent comme suit :

Taux proposés	Montants proposés	Souscripteurs	Cumul des offres	Observations
3,2500%	3 milliards de F CFA	Y	3 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	6 milliards de F CFA	X	9 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	4 milliards de F CFA	Y	13 milliards de F CFA	Offre retenue
3,8000%	5 milliards de F CFA	Z	18 milliards de F CFA	Offre retenue
4,0000%	3 milliards de F CFA	X	21 milliards de F CFA	Offre retenue
4,2500%	4 milliards de F CFA	Y	25 milliards de F CFA	Offre retenue
4,5000%	4 milliards de F CFA	X	29 milliards de F CFA	rejetée
4,5000%	2 milliards de F CFA	Z	31 milliards de F CFA	rejetée
5,0000%	1 milliard de F CFA	Z	32 milliards de F CFA	rejetée

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 25 milliards de F CFA sont celles effectuées à un taux variant entre 3,2500% et 4,2500% soit {25 Mds = 3 Mds (à 3,25%) + 6 Mds (à 3,7500 %) + 4 Mds (à 3,7500 %) + 5 Mds (à 3,8000 %) + 3 Mds (à 4,0000%) + 4 Mds (à 4,2500%)}

Les autres soumissions sont rejetées car le montant proposé permet d'avoir un cumul de montants supérieur au montant mis en adjudication.

Le taux marginal est de 4,25000 % car c'est le taux pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication. Les taux de souscription et d'absorption ressortent respectivement à 146,67% et 68,18%, tandis que le rendement moyen pondéré est de 3,8567%.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au taux marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ADRESSES DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES

<p>BENIN</p> <p>COTONOU Avenue Jean-Paul II B.P. 325 RP Téléphone : (229) 31-24 66 –31 37 82 Télex : 5211 BCEAO COTONOU Téléfax : (229) 31 24 65</p>	<p>NIGER</p> <p>NIAMEY Rue de l'Uranium B.P. 487 Téléphone : (227)72 33 30/ 40 Télex : BCEAO 5218 NI Téléfax : (227) 73 47 43</p>
<p>BURKINA</p> <p>OUAGADOUGOU Avenue Gamal Abdel Nasser B.P 356 Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17 Télex : BCEAO 5205 BF Téléfax : (226) 50 31 01 22</p>	<p>SENEGAL</p> <p>DAKAR Boulevard du Général de Gaulle x Angle Triangle Sud B.P. 3159 Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84 Télex : 21839 BCEAO SG Téléfax : (221) 823 57 57</p>
<p>COTE D'IVOIRE</p> <p>ABIDJAN Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00 Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601 Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40</p>	<p>TOGO</p> <p>LOME Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 221 53 84 Télex : 5216 BCEAO TO Téléfax : (228) 221 76 02</p>
<p>MALI</p> <p>BAMAKO Boulevard du 22 octobre 1946 B.P. 206 Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06 Télex : BCEAO 2574 MJ Téléfax : (223) 222 47 86</p>	<p>GUINEE BISSAU</p> <p>BISSAU Avenue Amilcar CABRAL B.P. 38 Téléphone : (245) 21 55 48 – 21- 41 73 et 21 14 82 Télex : 289 BCGB1 Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21</p>

AGENCE UMOA-TITRES

Contacts : Mme Nasrine CHOBLI

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar -Sénégal

FAX : (221) 33 839 45 57

Tél.: (221) 33 839 08 14

E-mail : adjudications@umoaTitres.org